

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AOUT 2023

Le Conseil municipal de Beaufort s'est réuni en séance ordinaire, le 7 AOUT 2023, sous la présidence de M. Christian FRISON-ROCHE, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 31 juillet 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 18

PRESENTS : Mmes & MM. FRISON-ROCHE Christian, VIALLET Bruno, VIBERT Séverine, MIRABAIL Jean-Pierre, MOLLIET Gisèle, DOIX Thierry, MAURIN Eliane, DUC-GONINAZ Guy, VINCENZI Walter, JOGUET Mathieu, CRESSENS Annick, VIARD-GAUDIN Eliette, MENOTTO Sylvain

ABSENTS REPRESENTES : Mme ROUX-NOUVEL Florence par Mme VIBERT Séverine
Mme PALLUEL-BLANC Célia par Mme MOLLIET Gisèle
M. BLANC Nicolas par Mme CRESSENS Annick

ABSENTES : Mme BURDET Nelly, Mme HORNECKER Justine

SECRETAIRE DE SEANCE : M. MIRABAIL Jean-Pierre

Après approbation du procès-verbal de la séance précédente, le Conseil municipal passe à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour, ce qui est accepté, l'établissement d'une servitude de cours commune à établir avec le futur propriétaire du lot n° 1 au sein du lotissement de La Marzellaz.

➤ **PRESENTATION DU PROJET D'HABITAT ADAPTE POUR LES SENIORS**

Le Conseil prend connaissance de la présentation par Madame Elsa BONFILS, Directrice d'itinéraire de santé, et de Madame Mireille BLANC-GONNET, représentant la MSA, au sujet d'un projet de construction d'un habitat adapté pour les seniors, dénommé habitat inclusif.

Il s'agit d'un programme d'habitat constitué d'une douzaine de logements d'une surface moyenne de 40 m², permettant à des personnes âgées autonomes d'intégrer un appartement (non médicalisé) en location et bénéficiant de moyens mutualisés (animation, ...).

Ce projet est susceptible de s'inscrire dans l'appel à projet lancé par le Conseil départemental de la Savoie en répondant à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour le mois de janvier 2024. Après validation du dossier, le Conseil départemental accompagne le projet pendant une durée de 7 ans par la prise en charge d'une partie des frais d'animation de la résidence.

La MSA et l'itinéraire de santé se proposent d'accompagner ce projet au cœur du territoire du Beaufortain, en réfléchissant en 2023 à sa faisabilité, en associant les 4 Communes et les partenaires du territoire, notamment les futurs usagers qui pourront être consultés. Il ressort en effet des premiers contacts que la Commune de Beaufort, propriétaire du bâtiment de la pharmacie, pourrait être le support de cette opération au regard notamment de la présence de nombreux services à la population aux alentours (Maison de santé, pharmacie, ADMR, EHPAD).

Il sera nécessaire de définir le maître d'ouvrage de cette opération, de trouver un investisseur et de définir le budget prévisionnel de cette opération (intégrant notamment les coûts de construction et les recettes des loyers).

L'avis de principe s'agissant de ce projet sera porté à l'ordre du jour du Conseil municipal du 18 septembre 2023. Le Conseil est favorable quant à l'engagement de cette réflexion mais souhaite pouvoir compter sur l'implication politique, administrative et financière des 3 autres Communes du Beaufortain pour toutes les phases liées à cette opération.

➤ **GESTION DE LA BASE DE LOISIRS DE MARCOT : VALIDATION DU CAHIER DES CHARGES ET DE LA PROCEDURE DE MISE EN CONCURRENCE**

Monsieur le Maire informe le Conseil de la décision de Monsieur Gabriel VIARD-GAUDIN, gestionnaire de la zone de loisirs de Marcôt (dans le cadre d'une convention d'occupation), de cesser son activité à la fin de la saison 2023.

La Commune de Beaufort, propriétaire du terrain, est dans l'obligation juridique d'effectuer une mise en concurrence pour trouver un exploitant de la zone. Pour se faire, il est décidé de lancer à l'automne 2023 un appel à projets qui permettra aux candidats potentiels de remettre leur candidature prévoyant le type d'activité, le périmètre de la zone, les périodes d'ouverture...

Une discussion va également s'engager avec Monsieur VIARD-GAUDIN, propriétaire de l'ensemble du matériel en vue d'établir les conditions de sa reprise.

➤ **APPROBATION DU RAPPORT 2023 DE LA CLECT (COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES)**

Le Conseil municipal prend connaissance du rapport 2023 de la CLECT établi par Arlysère et valide à l'unanimité ce dernier, étant précisé que l'attribution de compensation versée à la Commune de Beaufort en 2023 est maintenue à 2 821 226 €, au regard du fait qu'aucun transfert de compétence n'est intervenu dans l'année.

➤ **ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOURABLES**

Le Conseil prend connaissance des propositions d'admission en non-valeur portant sur le budget général et valide ces dernières pour un montant de 1 472 €. S'agissant des admissions en non-valeur pour le budget de l'eau, il est nécessaire de s'assurer,

préalablement à leur validation, que leur prise en charge est bien traitée par l'actuel budget de l'eau géré par Arlysère.

➤ **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU COSI**

Le Conseil valide à l'unanimité l'attribution d'une subvention au COSI, destinée à permettre l'attribution d'une prime de départ en retraite à Monsieur Alain MAITRE, parti au printemps 2023.

➤ **DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE (INTEGRATION DES SUBVENTIONS)**

Le Conseil prend connaissance du bilan actualisé des demandes de subvention déposées depuis le vote des budgets primitifs 2023 et valide la décision modificative n° 3 au budget général correspondant à l'attribution de subventions du Département, de la Région Auvergne Rhône-Alpes et de EDF, pour un montant total de 43 119 €.

➤ **DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROJET DE REHABILITATION DU STAND DE TIR DE MARCOT**

Le Conseil autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention pour la réhabilitation du stand de tir de Marcôt, auprès du Conseil départemental de la Savoie.

➤ **ECLAIRAGE PUBLIC : DEMANDE DE SUBVENTION AU SDES ET AUX CEE**

Le Conseil autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à déposer des dossiers de demande de subvention pour l'optimisation de l'éclairage public (passage en LED) auprès d'une part de la Région Auvergne Rhône-Alpes, d'autre part du SDES pour la mobilisation des certificats d'économie d'énergie.

➤ **VALIDATION DE L'AVANT-PROJET SOMMAIRE DU PROJET DE REHABILITATION DE LA FERME DE LA CAYERE**

Le Conseil prend connaissance d'une part du contenu de l'avant-projet sommaire relatif au projet de réhabilitation de la ferme de la Cayère, établi par Architecture Energie, maître d'œuvre de cette opération, d'autre part du calendrier prévisionnel de l'opération, ainsi que de la répartition des honoraires par mission.

Le projet s'établit aujourd'hui à un coût de 2 M d'€ HT et bénéficie d'une enveloppe du FEADER dans le cadre du programme « espace valléen » d'un montant de 360 000 €.

Il est décidé de reporter la validation de l'avant-projet sommaire au prochain Conseil municipal, ce qui permettra de solliciter officiellement dans ce délai les financeurs potentiels (Région Auvergne Rhône-Alpes, Conseil départemental de la Savoie, Etat, EDF, mécènes au titre de la souscription), afin de s'assurer de la faisabilité du plan de financement prévisionnel et du montant du recours au prêt.

➤ **DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER**

Le Conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente de biens situés à Arêches et à Beaufort.

➤ **VALIDATION DU BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF AVEC EDF POUR LE BATIMENT EWELLIX**

Le Conseil, après avoir pris connaissance du contenu du bail emphytéotique administratif établi par EDF pour l'occupation du bâtiment EWELLIX situé au Dorinet, autorise Monsieur le Maire à signer ce dernier. Il est rappelé que ce bail permet à EDF d'occuper les locaux en réalisant préalablement un investissement important (de l'ordre de 1,1 M d'€) et que la redevance qui sera versée à la Commune en

contrepartie s'établit à 43 200 € par an. Les travaux d'aménagement du bâtiment qui permettront l'accueil des salariés au printemps 2024 sont prévus dès septembre 2023.

➤ **BOIS D'AFFOUAGE : VALIDATION DE L'ETAT D'ASSIETTE**

Le Conseil approuve à l'unanimité l'état d'assiette permettant l'attribution de bois d'affouage aux habitants de la Commune.

➤ **ETABLISSEMENT D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE SUR PARCELLE PRIVEE COMMUNALE AU BERSEND**

Le Conseil autorise (1 abstention) l'établissement d'une servitude de passage en tréfonds et surface sur la parcelle communale section H n° 738 située au Bersend au profit de Madame FLEURY.

➤ **ACQUISITION EMPRISE DE TERRAIN LES HAUTS D'ARECHES**

Le Conseil valide à l'unanimité l'achat d'une partie du terrain de Madame VAUTRELLE, propriétaire d'une maison aux Hauts d'Arêches, terrain limitrophe de la route départementale n° 218D et de la route de la Mine, qui a été utilisé pour des travaux d'intérêt collectif.

➤ **VALIDATION DU BAIL A INTERVENIR AVEC TOTEM FRANCE POUR INSTALLATION D'UNE ANTENNE RELAIS A ROSELEND**

Le Conseil valide à l'unanimité les modalités d'installation d'une antenne relais à Roselend par TOTEM France dans le cadre du dispositif New deal, permettant la couverture des zones blanches. Le site répondant le mieux aux contraintes techniques est celui de la carrière de Roselend.

Monsieur le Maire est autorisé à signer le bail correspondant avec TOTEM France, d'une durée de 12 ans, moyennant un loyer annuel de 500 €.

➤ **SERVITUDE DE COURS COMMUNE LA MARZELLAZ**

Le Conseil autorise la constitution d'une servitude de cours commune avec Monsieur et Madame Eric RENAULT, attributaires du lot n° 1 du lotissement de la Marzellaz, servitude leur permettant de positionner leur construction, en accord avec le PLU, au plus près de l'espace de stationnement situé le long de la voirie communale.

➤ **DECISION S'AGISSANT DE LA MISE EN PLACE D'UNE POLICE MUNICIPALE OU LA CREATION D'UN POSTE DE GARDE CHAMPETRE**

Monsieur le Maire rappelle les échanges intervenus lors du Conseil municipal du 3 juillet 2023 au sujet de l'opportunité de mettre en place une police au regard de la fréquentation croissante en saison et de la nécessité de disposer de moyens dédiés supplémentaires afin de faire respecter les arrêtés municipaux.

La possibilité de recourir à une police municipale ou à un garde-champêtre avait été évoquée.

Par suite, une présentation des missions et cadres d'emplois dévolus à ces deux dispositifs a été dressée, tout comme un comparatif de leur impact budgétaire. Par ailleurs, des précisions sur le bilan d'activité de la Gendarmerie de Beaufort ont été fournies par son responsable et il convient de noter que les services de la Gendarmerie ne sont pas en mesure d'effectuer les missions dévolues à la police municipale.

Avant de passer au vote, un débat s'engage : il porte notamment sur le souhait de privilégier la prévention plutôt que la répression, sur la nécessité de recourir pour ces missions de police à des moyens supplémentaires permettant ainsi aux agents des services de se recentrer sur leurs missions. De plus, ce projet peut être considéré comme cohérent au sein du territoire du Beaufortain, au regard notamment de l'existence d'une police municipale couvrant les Communes d'Hauteluce et de Villard sur Doron, supports de la station des Saisies.

Il est rappelé que la police municipale est placée sous l'autorité directe du Maire et travaille en collaboration avec les services de la Mairie.

Monsieur le Maire, avant de soumettre cette décision au vote, fait part d'un écrit reçu par le Président du GIDA par lequel il témoigne de son avis favorable en faveur de la mise en œuvre d'une police municipale.

Les résultats du vote sont les suivants :

- Contre la mise en place de la démarche : 1
- Abstention : 2
- Pour la solution Garde-champêtre : 2
- Pour la solution Police municipale : 11
-

Suite à cette décision, les formalités administratives (création du poste et recrutement) vont s'engager permettant ainsi la mise en place de la police municipale pour la saison d'hiver 2023/2024.

➤ **MODIFICATION DE POSTES PERSONNEL COMMUNAL**

Le Conseil valide à l'unanimité la création de deux postes d'agents de maîtrise à temps complet permettant la nomination de deux agents des services techniques admis à la promotion interne, leur poste actuel d'adjoint technique principal étant supprimé.

➤ **COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS**

Commission patrimoine

- Préparation des Journées du patrimoine du 16 septembre 2023 et de la Fête de la moisson du 23 août 2023 : l'Office de tourisme et l'AAB sont partenaires de ces journées et leur engagement doit être confirmé.

Pour les Journées du patrimoine, une réflexion a été conduite en lien avec l'Union des commerçants autour d'un projet de déambulation d'un pianiste.

- La FACIM est intervenue dans les églises et la chapelle des Villes dessus pour des explications sur l'art baroque.

Commission forêt

- La Présidente de la Commission informe le Conseil de la crise sanitaire qui touche la forêt communale de Beaufort en lien avec la présence du scolyte. Il conviendra de modifier le plan de gestion de la forêt et de solliciter des soutiens financiers de la part du budget général afin de maintenir le patrimoine forestier en l'état, par le biais de nouvelles plantations adaptées.

Commission urbanisme

- Après avoir vu le dossier d'urbanisme déposé par Monsieur Nicolas DUC-GONINAZ pour la création d'appartements à Arêches à proximité de l'ancienne cure, il est décidé de mettre en place une servitude de vue, permettant ainsi l'intégration de balcons du côté de l'aire de jeux d'Arêches, cela dans le but d'améliorer l'intégration paysagère du bâtiment.

Commission travaux

- Point sur les travaux en cours : plage de dépôt à Crêt Bron et parking au Planay, pas de tir de biathlon de Marcôt, renforcement du système de pompage en G1 de la télécabine du Bois.

- Travaux à venir : pont des Fripons, pont de la Serraz (réparation provisoire), passerelle piétonne à proximité des garages des chenillettes du Planay, gestion des éboulements survenus sur le domaine skiable.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

L'assemblée prend connaissance des informations suivantes :

- Coupons d'activités : une décision sera à prendre prochainement quant à sa reconduction. Le Conseil départemental a mis en place une carte « Clef-collège » qui permet aux collégiens d'avoir accès à des activités.

- Le rapport définitif de la Chambre régionale des comptes sera transmis à l'automne 2023 et sera rendu public après information du Conseil municipal.

- Majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires : le décret définissant les Communes éligibles n'est toujours pas sorti et la délibération actant cette majoration doit être prise avant le 1^{er} octobre 2023. Les évolutions probables du zonage ZRR seront également à prendre en compte dans cette analyse. Il conviendra que la Commune délibère sur cette question lors du Conseil municipal du 18 septembre prochain.

- Gestion de la salle polyvalente : les conventions de gestion entre Arlysère agglomération et la Commune de Beaufort sont en cours de préparation et seront validées lors du Conseil municipal du 18 septembre. Elles prévoient notamment l'engagement financier d'Arlysère. La procédure de recrutement du gestionnaire de la salle est en cours et le choix devrait être fait d'ici début septembre. La gestion de la salle sera assurée par la Commune de Beaufort à compter de l'arrivée de la personne recrutée.

 **Le Maire,**

**LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE
LUNDI 18 SEPTEMBRE 2023**